

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2024

**RÉDUIRE LA PRÉCARITÉ SOCIALE ET MONÉTAIRE DES FAMILLES
MONOPARENTALES - (N° 2518)**

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS13

présenté par

Mme Lavalette, M. Taché de la Pagerie, Mme Ranc, Mme Loir, M. Catteau, Mme Mélin,
Mme Dogor-Such, M. Bentz, M. Muller, Mme Levavasseur et M. Frappé

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Au plus tard le 30 décembre 2024, le Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur l'opportunité de créer une carte de réduction de parent isolé pour les transports, les loisirs ou encore la culture.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un rapport d'information fait au nom de la délégation aux droits des femmes du Sénat publié le jeudi 28 mars dernier, les sénatrices Colombe Brossel et Béatrice Gosselin la création d'une carte de « familles monoparentales » figure parmi les dix recommandations visant à lutter contre la précarisation de ces familles.

Cette carte, sur le modèle de la carte famille nombreuse, permettait non seulement d'apporter une respiration financière à ces familles mais permettrait aussi d'apporter une réponse à l'isolement récurrent des familles monoparentales qui ne peuvent pas se permettre des sorties avec leur enfant et privilégient évidemment les postes de dépenses liés au logement, à l'alimentation et à la santé.